RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION
Liberté
Égalité
Fraternité

Division des personnels enseignants du second degré (DPES)

Division des personnels enseignants du second degré
DPES 3

Affaire suivie par :
Mélanie FRANCOMME

Mél : mouvement2d@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS71003
97743 ST DENIS CEDEX

Saint-Denis, le 04 novembre 2026

Le recteur

à

Monsieur le président de l'université,

Mesdames, messieurs
les chefs d'établissement du second degré,

Mesdames, messieurs les directeurs de CIO,

Mesdames, messieurs les inspecteurs d'académie,
inspecteurs pédagogiques régionaux,

Mesdames, messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale du second degré et du premier degré
en charge des psychologues de l'Éducation nationale,

Monsieur le Médecin conseil,

Mesdames, messieurs, les personnels enseignants d'éducation et psychologue de l'éducation national du second degré

CIRCULAIRE N° DPES-26-33

Objet : Mise à disposition auprès de la Polynésie française des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale - rentrée scolaire 2027

Référence :Note de service du 23 septembre 2026 publiée au BOEN n°41 du 29 octobre 2026 (NOR : MENH2623279N)

Je vous informe de la publication au bulletin officiel de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports de la note de service relative à la mise à disposition auprès de la Polynésie française des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale pour la rentrée 2027.

Celle-ci indique les conditions dans lesquelles sont déposées et instruites, pour la rentrée scolaire d'août 2027, les candidatures à une mise à disposition auprès de la Polynésie française.

Les candidats déposeront leur demande sur l'application Siat, via le portail Arena, rubrique gestion de personnels > I.Prof > Les services > SIAT2 : Mouvement des enseignants du 2d degré vers les COM entre le mardi 3 novembre 2026 et le jeudi 19 novembre 2026 17 h, heure de Paris.

Le dépôt des candidatures, l'avis porté par le chef d'établissement ou le supérieur hiérarchique et la transmission des pièces justificatives constituent les principales étapes de la demande de mise à disposition :

- **du mardi 3 novembre 2026 au jeudi 19 novembre 2026 17h00, heure de Paris**
  - dépôt des candidatures et formulation des vœux ;
- **du vendredi 20 novembre 2026 au vendredi 4 décembre 2026 17h00, heure de Paris**
  - avis porté sur la candidature par chef d'établissement ou le supérieur hiérarchique
- **du mardi 24 novembre 2026, 7h00 au mardi 8 décembre 2026, minuit, heures de Paris**
  - transmission des pièces justificatives

En cas de problème technique rencontré sur Siat, les candidats sont invités à adresser un courriel à l'adresse : tomtech@education.gouv.fr.

J'invite les candidats et les personnels amenés à porter un avis à prendre connaissance de la note de service ministérielle citée en référence.

Je vous prie de bien vouloir assurer une large diffusion de cette note et vous remercie de votre collaboration.

Mes services sont à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Pour le recteur de région académique,
recteur d'académie et par délégation
l'adjointe au secrétaire général de région académique,
secrétaire générale d'académie
SIGNE
Sandrine INGREMEAU